

Concours général des lycées

Rapport de jury
Sciences économiques et sociales

Session 2015

Classe terminale ES

Rapport de Frédéric CARLUER, Inspecteur Général de l'Education Nationale
Président du jury

Juin 2015

Jury : Frédéric Carluer (Président) ; Christine Adam-Chacon, Olivier Desouches, Boris Hug, Sophie Mattern, Sarah Tenani-Vaillant, Aurélie Vialle.

1. L'épreuve de sciences économiques et sociales au concours général

1.1. Les spécificités de l'épreuve

A la différence de la dissertation du baccalauréat, l'épreuve du Concours général possède quatre particularités.

- Le candidat ne dispose pas de documents pour guider sa réflexion. Il doit alors fournir un effort particulier de mémorisation des connaissances acquises tout au long du cycle terminal, dans le cadre de l'enseignement des sciences économiques et sociales et à l'occasion de lectures personnelles. Lors de chaque session, le jury a la satisfaction de constater que certaines copies révèlent une culture disciplinaire et générale remarquable. Il est aussi attendu que les candidats maîtrisent les grands mécanismes et les principales analyses.
- Les sujets du concours général portent sur des problèmes larges, parfois transversaux ; le candidat doit alors élaborer une problématique pertinente qui peut concerner un ou plusieurs champs qui constituent les sciences économiques et sociales, c'est-à-dire les sciences économiques, la sociologie et la science politique.
- Le libellé du sujet se démarque fréquemment des intitulés des programmes ou des formulations retenues pour les épreuves du baccalauréat, même si le sujet exige la maîtrise des connaissances et des savoir-faire acquis en classe. Deux types de formulation reviennent fréquemment : les candidats doivent analyser un problème ou mettre en relation deux concepts. On ne saurait toutefois en déduire l'existence de règles qui limiteraient les types de questionnement.
- Le candidat dispose de 6 heures de préparation (contre 4 heures au baccalauréat).

1.2. Le cahier des charges de l'épreuve

La dissertation du concours général obéit au cahier des charges de toute dissertation de sciences économiques et sociales. Comme au baccalauréat, il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties. La durée de l'épreuve (6 heures) donne la possibilité d'analyser précisément le sujet et de conduire une argumentation convaincante et enrichie de connaissances personnelles. Il s'agit d'aller au-delà de la restitution scolaire de connaissances et de répondre à la question posée en construisant une problématique personnelle.

La forme des copies des candidats doit être particulièrement travaillée :

- la présentation doit être soignée ;
- le plan doit être apparent et il est nécessaire que l'introduction, les parties du développement et la conclusion soient bien séparées ;
- la copie doit être écrite « lisiblement » (certaines copies demandent un effort de « déchiffrage » aux correcteurs) ;
- l'expression écrite doit être rigoureuse ;
- une orthographe irréprochable est attendue.

2. Le sujet de la session 2015 : « L'intégration économique et monétaire : étapes et conditions de réussite du processus »

2.1. Grille d'évaluation

De manière à hiérarchiser les copies de manière la plus fine possible, le jury a élaboré la grille d'évaluation suivante :

| Critères | Pondération |
|---|----------------------|
| Définition et discussion des termes du sujet | ++ |
| Contextualisation et mise en perspective | + |
| Problématique et qualité du plan (cohérence, annonce et respect) | +++ |
| Concepts et mécanismes analysés | +++ |
| Connaissances factuelles et exemples | ++ |
| Bonus (auteurs, références, originalité du plan, graphique) / Malus (absence d'un auteur-clé, paragraphe hors-sujet, confusion) | + à +++ - à - - - |
| Qualité de l'écrit (syntaxe, orthographe) | ++ / - - |

2.2. Eléments de correction

2.2.1 – Réflexions liminaires sur le sujet et son contexte

* Positionnement

- Programme :

Partie : Economie

Thème du programme : Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie mondiale ?

Indications complémentaires: Sans entrer dans le détail des évolutions historiques, on rappellera qu'en se dotant d'un grand marché intérieur et d'une monnaie unique, les pays européens mènent une expérience originale d'intégration plus étroite de leurs économies. On montrera que l'union monétaire revêt une importance particulière dans le contexte monétaire et financier international, et qu'elle renforce les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des Etats-membres. On s'interrogera sur les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne.

- Notions :

Euro, Union économique et monétaire, banque centrale, politique budgétaire, politique monétaire, politique conjoncturelle.

- Références-clés :

Critères de Maastricht (1992), Pacte de Stabilité et de Croissance (Traité d'Amsterdam, 1997), inflation, solde de la balance commerciale, stabilité des changes, mobilité du travail et du capital, avantages comparatifs (D. Ricardo), policy-mix, BCE (présidée par Mario Draghi, successeur de J.C. Trichet), intégration (F. Perroux), intégration économique/monétaire (Béla Balassa), zones monétaires optimales (R. Mundell), triangle des incompatibilités (Mundell puis Padoa-Schioppa), dévaluation compétitive, chocs symétriques et asymétriques, convergence des économies, gains à l'échange, SME.

- Compléments pertinents :

Carré magique (Kaldor), compétitivité-prix et hors-prix, politique de la concurrence, politique industrielle, chocs symétriques et asymétriques, surplus du consommateur et du producteur, biais inflationniste des politiques discrétionnaires (Barro-Gordon 1983 ; application de la théorie de l'incohérence temporelle Kydland-Prescott 1977), « eurobonds », « quantitative easing », Mécanisme Européen de Stabilité, Fonds Européen de Stabilité Financière, spécialisation des régions et des pays (P. Krugman), trilemme politique de l'économie mondiale (Rodrik 2011)...

* Analyse du sujet et problématique

L'épreuve consiste en la rédaction d'une dissertation. Il convient donc d'analyser soigneusement les termes du sujet afin d'élaborer une problématique et un plan structuré (la cohérence et le respect de ce dernier ont fait l'objet d'une attention particulière au regard de ce sujet assez compliqué).

Le sujet portant sur le processus d'intégration économique et monétaire, on attend donc une caractérisation de cette intégration, dans ses deux aspects, distincts, mais aussi complémentaires. On pourra montrer, par exemple, les étapes et les objectifs de la construction d'un marché unifié et ce qu'apporte dans ce domaine l'utilisation d'une monnaie unique. A contrario, on pourra aussi s'interroger sur les difficultés économiques suscitées par cette monnaie unique.

La question porte sur les conditions de réussite du processus. Une réflexion préalable sur les critères de réussite est donc incontournable. On peut citer, à titre d'exemple, le renforcement des interdépendances entre pays membres, la croissance moyenne de la zone concernée, la maîtrise de l'inflation, l'attraction exercée par la région (importations/exportations, IDE,...), la taille critique ou optimale (nombre de pays associés). A une liste plus ou moins exhaustive de critères, on préférera néanmoins une sélection pertinente, argumentée et étayée par des indicateurs adaptés.

Le sujet ne comporte pas d'indications de temps et de lieu. Il est donc possible (et souhaitable) de se référer à plusieurs exemples d'intégration régionale. Cependant, on pourra se concentrer sur l'Union Européenne et la zone euro en particulier, en le justifiant notamment par le caractère remarquable de cet espace et ses difficultés contemporaines, riches d'enseignements.

Enfin, le jury attend un certain nombre de références à des notions et des auteurs. Ici ne pas évoquer les degrés d'intégration économique de Béla Balassa, le triangle d'incompatibilité, les débats sur les zones monétaires optimales de Mundell, ou encore les théories de référence du commerce international constitueraient un manque. A l'inverse, une dissertation strictement théorique ne correspondrait pas non plus aux attentes.

* Attendus

- Les incontournables : □

- La référence aux cinq degrés de l'intégration économique de Béla Balassa (1928-1991), *The theory of economic integration*, 1961.
- La réflexion menée autour des « conditions de réussite du processus » : capacité à recenser ou définir des critères (les quatre objectifs du carré magique ou les critères de convergence de Maastricht par exemple, ou encore les critères du Pacte de Stabilité et de Croissance).
- Le triangle d'incompatibilité (Mundell puis Padoa-Schioppa)
- La théorie des zones monétaires optimales (Mundell)
- Le rappel des grandes étapes historiques de l'UE, depuis la CECA (1951) à aujourd'hui.
- Des données chiffrées illustrant les propos
- Une analyse critique, en particulier une mise en perspective politique en référence aux poids des institutions. □

- Les éléments valorisés :

- La référence à d'autres zones d'intégration économique et/ou monétaire (ALENA, ASEAN, Zone Franc, Mercosur, SADC...)
- Le rôle social de la monnaie, fondement d'une intégration politique (citoyenneté européenne)
- Un questionnement autour de l'intégration culturelle comme socle d'une intégration économique et monétaire réussie
- la tension entre fédéralisme et souverainisme, à l'aune d'exemples concrets
- Lien avec l'actualité économique (crise économique de 2007, crise des dettes souveraines) et politique (montée des mouvements eurosceptiques et europhobes).

- A bannir :

- Des affirmations péremptoires □
- Une copie qui réduirait le sujet à l'Union économique *et* monétaire (UEM), sans dissocier ni discuter le lien entre les deux étapes que sont l'intégration économique d'une part et l'intégration monétaire d'autre part.

2.2.2 – Exemples de corrigés

Corrigé 1, réalisé par Boris Hug, Professeur de SES, académie de Créteil

Introduction

« L'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas », déclarait J. Rueff en 1949.

A l'heure où il n'est pas inconcevable que la Grèce et le Royaume-Uni quittent respectivement la zone euro et l'Union Européenne, on peut avoir le sentiment que la « crise de l'euro » menace le processus d'intégration européenne initié en 1957 par le traité de Rome. Plus d'un demi siècle d'une construction originale et profonde semble remis en cause par ce qui apparaît pourtant comme l'aboutissement de l'intégration économique et monétaire, la création d'une monnaie unique commune à 19 pays, sur les 28 que comporte l'Union Européenne, notamment au regard de la typologie des degrés d'intégration de Béla Balassa qui sert de référence dans ce domaine (Sans parler du caractère éminemment symbolique et politique de la monnaie).

Dans « *L'économie du XXe siècle* », François Perroux écrivait que: « L'acte d'intégrer rassemble des éléments pour former un tout, ou bien il augmente la cohérence d'un tout déjà existant ». Dans le cas qui nous occupe la cohérence peut être entendue comme une combinaison de complémentarité entre les pays concernés et de règles communes. Il s'agit de renforcer les interdépendances économiques et la solidarité entre membres pour former un ensemble plus stable, plus indépendant des évolutions économiques mondiales plus prospère et, pourquoi pas, de favoriser la paix comme l'espéraient les fondateurs de la CEE. C'est donc aussi un projet éminemment politique.

Si la cohérence n'est pas synonyme d'uniformité, des divergences trop fortes entre les économies concernées peuvent être le signe d'une intégration problématique. De même si l'intégration n'est pas une assurance contre les crises, elle doit au moins permettre de les atténuer et d'éviter des conséquences trop disparates selon les pays. De ce point de vue, la variété des taux de chômage en Europe (il est, par exemple, cinq fois plus élevé en Espagne qu'en Allemagne en 2014) est source de perplexité, sinon d'inquiétude.

Dans une première partie nous présenterons les différentes caractéristiques de l'intégration économique et monétaire, ainsi que leur complémentarité et leurs apports avant d'aborder, dans un second temps, les obstacles et les difficultés de celle-ci. Si d'autres régions du monde sont également engagées dans des processus d'intégration (ex : UNASUR en Amérique Latine), nous nous appuierons sur le cas européen tant il est poussé et son actualité intense, et donc riche d'enseignements.

Première partie.

Caractéristiques et apports de l'intégration économique et monétaire.

Béla Balassa (*The theory of economic integration*, 1961) distingue plusieurs degrés d'intégration. Les trois premiers concernent la construction de ce qu'on peut appeler un marché commun (A). Les suivants touchent aux politiques économiques conjoncturelles (B). S'il y a bien sûr complémentarité entre les domaines, ils posent des problèmes distincts.

A) La construction d'un « marché commun » : objectifs et conditions de réussite

1) Qu'apporte un « grand marché » ?

Objectifs : Favoriser les échanges entre pays membres dans le but d'augmenter les interdépendances, augmenter la production de l'ensemble et de chaque membre, accroître la diversité des biens et services proposés aux consommateurs.

Cadre théorique : avantages comparatifs (Ricardo) ; augmentation de la taille du marché (Smith et nouvelles théories du commerce international, ex : Krugman, Vernon)...

Moyens et mise en œuvre :
3 degrés/étapes (B. Balassa):

- zone de libre-échange (suppression des droits de douanes entre pays membres),
- union douanière (adoption de tarifs extérieurs communs),
(Au 1er juillet 1968, l'union douanière est une réalité. Les droits de douane ont complètement disparu entre les pays membres. Entre 1957 et 1970, le commerce intra-communautaire est multiplié par six et les échanges de la CEE avec le reste du monde sont multipliés par trois)
- marché commun (libre circulation des facteurs de production, capital et travail).
(Les premières mesures communautaires ont porté sur des opérations limitées. Une «première directive» datant du 11 mai 1960 et modifiée en 1962 a libéralisé inconditionnellement les investissements directs, les crédits à court ou moyen terme relatifs à des transactions commerciales et les achats de titres négociés en bourse.
Il a fallu attendre la réalisation du marché unique, soit près de vingt ans, pour reprendre le mouvement amorcé en 1960-1962. Deux directives, datant de 1985 et de 1986, ont étendu la libéralisation inconditionnelle aux crédits à long terme relatifs à des transactions commerciales et aux achats de titres non négociés en bourse.
La liberté de circulation des travailleurs est prévue dès le traité de Rome)

2) La politique de la concurrence : un complément indispensable

La création d'un marché ne se limite pas à la suppression des obstacles au commerce. Même dans un cadre libéral, la puissance publique joue un rôle, au minimum d'élaboration de règles visant à permettre et contrôler la concurrence. Dans cette optique la politique de la concurrence européenne est essentielle. D'autant que l'ouverture des frontières stimule la concentration en présence de rendements d'échelle rendus possibles par l'augmentation de la taille du marché

Objectifs : lutte contre les cartels et ententes ; répression des abus de position dominante ; contrôle de la concentration

B) L'Intégration monétaire : choix ou nécessité ?

Dès 1970, le rapport Werner préconise la mise en œuvre d'une monnaie unique. Quels peuvent en être les avantages. Quelles sont les conditions requises ? Quelle est la part de contrainte dans ce « choix » ?

1) Les avantages d'une monnaie unique

. Une monnaie unique apparaît d'abord comme un complément « logique » au marché commun. La réduction des coûts et des risques liés à l'existence de plusieurs monnaies limite le commerce entre pays concernés. C'est également un facteur de convergence des fluctuations économiques des pays concernés qui favorise ou devrait favoriser des réactions communes et cohérentes aux chocs économiques qui touchent la zone.

. Elle est aussi un moyen de supprimer les possibilités de dévaluations visant à favoriser, de manière souvent jugée artificielle, la compétitivité-prix. S'interdire les dévaluations, c'est s'obliger à agir sur les fondements réels de la compétitivité (prix ou hors-prix)

. Depuis le début des années 70 les taux de change sont devenus flexibles à l'échelle internationale. Il y a volonté de créer une zone de stabilité en Europe. Le SME est créé en 1979.

. Une monnaie unique apparaît comme un moyen de concurrencer le dollar.

2) Le triangle d'incompatibilité (Mundell).

Selon Mundell, la liberté de circulation des capitaux, la fixité des changes et une politique monétaire autonomes ne sont pas compatibles. Ainsi, dès lors que la liberté de circulation des capitaux est mise en œuvre et qu'on souhaite fixer les taux de change on s'interdit de facto de mener des politiques monétaires différentes dans les pays membres. Cette contrainte est donc déjà présente avant la mise en circulation de l'euro. Sans être uniques, les politiques monétaires sont contraintes en Europe très tôt.

On peut donc se demander si l'étape a priori ultime de l'intégration économique et monétaire n'est pas survenue trop tôt. En tout cas, l'objectif et la marche vers l'intégration monétaire a précédé l'unification (encore inachevée, sinon virtuelle) des politiques budgétaires.

Deuxième partie.

Obstacles et difficultés.

Le processus d'intégration n'est pas un processus linéaire en théorie et, plus encore ; en pratique. D'autant que la chronologie est également dépendante de l'environnement dans lequel se situe la zone en voie d'intégration et des alternances politiques en son sein.

Il existe donc un certains nombres d'obstacles à l'intégration qui conditionnent sa réussite. Outre les deux que nous évoquions, certains viennent du processus même d'intégration (A). Les autres peuvent venir du caractère incomplet (de façon nécessaire ou contingente) de l'intégration.

A) Quand le processus d'intégration suscite ses propres difficultés

1) Les problèmes posés par l'évolution des spécialisations

La construction du marché commun a effectivement modifié les spécialisations des pays membres. L'adoption et la mise en place de l'euro ont renforcé cette tendance. Commerce inter et intra-branche se sont développés. On observe, et c'est un point sur lequel insistent les observateurs, un processus de désindustrialisation, mesuré par la part de l'industrie dans le PIB, dans les « pays du Sud » de l'Europe (dont la France), au contraire des « pays du Nord » (dont l'Allemagne).

Or cette évolution est source de déséquilibre, visible dans l'évolution des soldes commerciaux, de plus en plus déficitaires pour les premiers (excédentaires pour les second). Ce qui, outre des problèmes de financement, a des conséquences en matière de chômage et, également, fait que les pays concernés ont des intérêts différents en matière de taux de change. Les pays spécialisés dans les produits à forte valeur ajoutée sont, par exemple, moins sensibles à une surévaluation de l'euro que les autres. Réciproquement, les pays fortement importateurs ont plutôt intérêt à un euro « fort ». De ce point de vue, il est plutôt heureux que la BCE soit indépendante...

2) Les problèmes posés par l'unicité de la politique monétaire

Les pays ayant adopté cette monnaie sont soumis à une politique monétaire unique (ou très contrainte dans la période préparatoire au passage à la monnaie unique), menée par la BCE, dont la mission principale est d'assurer la stabilité des prix. Or, dans ce but, elle se base le plus souvent sur des indicateurs moyens de la zone et l'existence d'écarts autour de cette moyenne. Cela peut avoir des conséquences problématiques. Deux exemples :

Dans les années 90, l'Allemagne a connu des tendances inflationnistes liées aux dépenses massives associées à sa réunification qui l'ont conduit à adopter une politique monétaire restrictive. Or, la France, par exemple, a adopté une politique similaire dans le but de ne pas mettre en danger le projet d'unification monétaire, ce qui a sans doute eu des effets récessifs importants ;

L'Espagne, notamment, a connu un « boom » immobilier important dans les années 2000. Les prix de l'immobilier ont connu des hausses très importantes, ce qui a contribué à une accélération de l'inflation dans ce pays supérieure à l'inflation moyenne de la zone euro. Les taux d'intérêt restant faibles, à plus forte raison les taux réels dans ce cas, le boom immobilier a persisté longtemps, aggravant ces effets.

B) L'intégration impossible ? La zone euro est-elle une zone monétaire optimale (ZMO) ?

Dès 1992, P. Krugman mettait en garde l'Europe à propos des divergences induites par la dynamique des spécialisations. A celle-ci il ajoute (*Sortez-nous de cette crise...maintenant*, 2012) deux difficultés : une mobilité restreinte de la main d'œuvre et la faiblesse de l'intégration budgétaire (par comparaison avec les Etats-Unis par exemple). Ces deux éléments doivent être compris dans le cadre de la réflexion sur les ZMO, dont Mundell est à l'origine.

Une ZMO est définie comme le domaine d'application géographique optimal d'une monnaie ou de plusieurs monnaies dont les taux de change sont fixés irrévocablement. L'optimalité est définie via un certain nombre de critères (dont le nombre et l'importance varient selon les auteurs): une forte intégration commerciale, une mobilité géographique des facteurs de production (travail, capital) entre les régions, l'existence de mécanismes d'ajustement face aux chocs asymétriques (en particulier, un certain fédéralisme budgétaire). Si l'intégration commerciale est incontestablement forte ainsi que la liberté de circulation des capitaux, il n'en va pas de même de la mobilité du travail (1) et de la coordination budgétaire (2)

1) Une mobilité insuffisante de la main d'œuvre et des « modèles sociaux » trop divers?

En 2012, 10 millions d'Européens résidaient dans un autre Etat membre que celui dont ils étaient ressortissants, soit 2% de la population de l'Union européenne. Ce n'est pas négligeable mais bien inférieur à la mobilité aux Etats-Unis par exemple.

Parmi d'autres raisons, l'obstacle de la langue est évidemment important.

En quoi est-ce un problème ? Tout simplement parce que les écarts de taux de chômage pourraient être, au moins en partie, compensés par des migrations internes. Problème qui vaut pour les pays qui ont un excès de main d'œuvre et pour ceux qui ont ou auront besoin d'un supplément de main d'œuvre (l'Allemagne notamment pour des raisons liées à la dynamique démographique).

A ces difficultés s'ajoutent la diversité des modes d'organisation des « marchés du travail » selon les pays. Autrement dit sont mis en concurrence des territoires très hétérogènes de ce point de vue. Comme par ailleurs, l'ajustement par les dévaluations monétaires n'est plus possible, on attend que différents espaces s'ajustent sur des bases très différentes. De ce point de vue, la question du « modèle social européen » et de l'harmonisation des « politiques sociales » (organisation du marché, droit du travail, protection sociale) a des enjeux économiques importants. Sans même formuler une préférence pour tel ou tel modèle, il apparaît que l'intégration économique et monétaire *nécessite* (et pas seulement *induit*) une « intégration des modèles sociaux ».

2) Jusqu'où harmoniser les politiques budgétaires ?

En 2003, J.C. Trichet écrivait : « *Dès lors que le Pacte de Stabilité et de Croissance existe, il n'est plus indispensable de disposer d'un budget fédéral pour avoir une « Union économique et monétaire » cohérente* ».

En d'autres termes, les contraintes imposées par ce pacte aux pays membres (adopté en 1997 il comporte un volet préventif de surveillance des comptes nationaux et un volet dissuasif en cas de déficits excessifs, c'est-à-dire supérieur à 3% du PIB du pays considéré) suffiraient à assurer la coordination des politiques budgétaires et dispenserait de disposer d'un budget européen conséquent (il représente environ 1% du RNB de l'UE).

Or, sur les deux aspects, les critiques sont nombreuses.

. Comment mener des politiques d'investissement communes ambitieuses avec un budget « fédéral » (le mot est fort) aussi faible ?

. A défaut d'un budget commun n'est-il pas nécessaire, dans certains cas de tolérer des déficits supérieurs à 3% (à vrai dire c'est le cas en pratique) ?

. L'harmonisation elle-même n'est-elle pas problématique quand les pays membres connaissent des difficultés spécifiques ? Comme on l'a vu, les divergences induites par l'unicité de la politique monétaire nécessiteraient sans doute des politiques budgétaires adaptées et donc différentes d'un pays à l'autre.

. Même si les difficultés récentes ont abouti à la création de dispositifs de « solidarité » entre Etats (Fonds Européen de Stabilité Financière et Mécanisme Européen de Stabilité), leur efficacité, leur pérennité et leur évolution restent incertaines. Il en va de même pour le Traité européen d'union budgétaire (TSCG) entré en vigueur en 2013.

Il semble qu'avec les questions budgétaires - plus encore qu'avec la question monétaire - on touche aux limites et aux contradictions de la construction européenne : à savoir la nature et la forme politique de ce projet.

Conclusion :

Si l'on juge la réussite d'un ensemble régional à sa force d'attraction, l'UE est sans aucun doute un succès. Les six pays fondateurs ont été rejoints par 22 autres et l'euro est devenu la monnaie de la majorité d'entre eux. Du point de vue économique, elle constitue un ensemble qui fait pendant à la puissance américaine et sa monnaie, sans avoir détrônée le dollar, a une importance non négligeable. Du côté de l'intégration, les réalisations sont importantes. Comme attendu les échanges intra-européens se sont développés, le marché commun est une réalité et attire les investissements extra-européens. Par ailleurs, résumer l'UE à un marché serait trompeur. La PAC, la politique régionale, la politique de la concurrence, la circulation des étudiants et, bien sûr la politique monétaire, sont autant d'éléments qui distinguent cette région d'une simple zone de libre échange.

Par ailleurs, dans ses grandes lignes, le processus d'intégration européen correspond assez bien au schéma proposé par Balassa.

Néanmoins, l'UE et probablement plus encore la zone euro, surtout à l'heure actuelle, souffrent de plusieurs faiblesses et peuvent sembler à la croisée des chemins. Ces, difficultés, pour le sujet qui nous occupe, peuvent être interprétées selon deux axes.

On l'a vu, une part de la crise actuelle vient probablement de ce que les étapes de l'intégration ne se sont pas succédées de façon totalement « fluide » et rationnelle, du point de vue économique en tout cas. Même s'il est évident que le réel ne se plie pas aux modèles théoriques, certaines décisions problématiques ont pu être prises, parfois en connaissance de cause, pour des raisons d'ordre politique. La réunification allemande, en particulier, a eu des répercussions fortes et a perturbé le processus d'intégration économique. De même, l'élargissement de l'Union Européenne (aux ex-pays socialistes notamment) avait été jugé précipité par de nombreux observateurs. En un sens, L'UE a été victime de son succès et, plus profondément de son projet et de son ambiguïté inaugurale.

En effet, et c'est le deuxième axe, l'UE souffre sans doute d'une intégration incomplète. Or, pousser plus loin l'intégration pose des problèmes politiques complexes en ce qu'ils touchent à la question de la souveraineté. Comme le soulignent là encore les analystes, résoudre les difficultés actuelles de l'Europe supposerait d'avancer en direction d'un fédéralisme plus poussé. Ce qui est particulièrement difficile dans une période où les forces politiques eurosceptiques ont un écho important. Mais là encore, on peut considérer que la nécessité de trancher un peu plus nettement entre « Europe fédérale » et « Europe des nations » est une sorte de point aveugle ou de « tabou » inaugural de la construction européenne. Mais faire comme si on pouvait toujours repousser à plus tard le problème oblige à ne s'y confronter qu'en période de crise. A la déclaration de R. Schuman en 1950, « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait », on pourrait ajouter : dans l'urgence !

Introduction :

Par la stratégie de Lisbonne, l'UE s'était fixé comme objectif de devenir, à l'échéance de 2010, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale, dans le respect de l'environnement ». Or, en 2015, force est de constater que l'objectif n'est pas atteint : la zone euro reste en deçà des performances macroéconomiques des États-Unis en terme de PIB/tête, de taux d'emploi, de productivité.

Pourtant, le processus d'intégration engagé dès 1957 dans le cadre du traité de Rome était censé générer des gains à l'échange pour les pays membres. L'intégration, entendue comme « l'acte de rassembler des éléments pour former un tout ou d'augmenter la cohérence d'un tout déjà existant » (F. Perroux), connaît des formes et des degrés variables observables dans le monde contemporain. Mais c'est au sein de l'union européenne qu'elle a atteint sa forme la plus aboutie. Sa construction s'est opérée par étapes successives : le marché unique a impliqué des politiques communes et une monnaie unique. S'il existe bien une dynamique de l'intégration qui pousse à toujours plus de coopération, celle-ci est aujourd'hui limitée par la divergence des performances macroéconomiques des pays de la zone euro et la faible solidarité qui existe entre eux, rendant difficile une harmonisation des politiques. La crise des dettes souveraines ont tout particulièrement révélé les défaillances et les limites de l'UEM actuelle.

Aussi peut-on se demander si la dynamique d'intégration au sein de l'UE menée jusqu'à aujourd'hui permet d'atteindre un objectif de croissance, d'emploi, de stabilité monétaire et financière ? De nouvelles avancées sont-elles nécessaires pour assurer la réussite du processus ? Si oui, lesquelles ?

Nous verrons que l'intégration économique conduite dès 1951 avec la CECA est un processus dynamique appelant la mise en place d'une monnaie commune censée générer des gains à l'échange pour les États-membres. Toutefois, tel qu'il a été mis en place dans la zone euro, ce processus apparaît incomplet et défaillant : nous verrons quelles nouvelles avancées seraient nécessaires pour assurer la réussite du processus d'intégration.

I- Une intégration économique réussie repose sur le développement de relations commerciales privilégiées encadrées par des institutions et l'adoption d'une monnaie unique

A- La réussite du marché unique...

- 1) La libre circulation des marchandises et des facteurs de production
 - Dès l'origine, la possibilité d'une zone de libre échange est écartée par les défenseurs du traité de Rome (1957) au profit d'une union douanière et d'un marché commun
 - Chronologie rapide : 1951 (CECA), 1957 (Traité de Rome établissement le marché commun), 1968 (suppression des droits de douane), 1986 (Acte Unique Européen), 1993 (entrée en vigueur du marché unique).
 - La libre circulation des personnes (Schengen 1990) et celle des capitaux (1/7/1990) accompagnent le développement des échanges commerciaux
- 2) ...adossée à un cadre institutionnel et politique
 - Dès l'origine, il ne s'agit pas seulement de favoriser la libre circulation des marchandises, mais surtout d'intensifier les liens commerciaux et culturels, de favoriser les coopérations entre entreprises, universités, laboratoires de recherche, de mettre en place des politiques communes (PAC, politique régionale, énergétique...)
 - Recherche d'un ancrage démocratique (élection du parlement européen au suffrage universel en 1979) du projet d'intégration européenne (adoption de la monnaie unique par référendum Maastricht 1992)
 - Comme le dit François Perroux, un processus d'intégration suppose toujours la combinaison d'opérations de marché et d'opérations hors marché, de procédures privées et publiques.
- 3) ...doit générer des gains à l'échange pour les pays partenaires
 - L'intégration des marchés engendre une hausse de la concurrence et la spécialisation des pays (théorie de l'avantage comparatif David Ricardo)
 - Les gains de productivité et économies d'échelle qui en résultent sont source de croissance économique

B- ...repose sur une intégration monétaire maîtrisée

- 1) L'intégration économique *et* monétaire : un processus inéluctable ou une simple *possibilité* ?
- Idée d'une *dynamique* de l'intégration européenne développée Béla Balassa (1961) qui retient un scénario par étape de l'unification économique, compte tenu des effets d'entraînement (« spill over ») de chaque étape : aux tarifs préférentiels succèdent la zone de libre échange, puis l'union douanière, le marché commun et enfin l'intégration économique complète.
 - La théorie des « zones monétaires optimales », développée en particulier par R. Mundell (1961), envisage l'intégration monétaire comme une *possibilité*. L'intérêt pour un pays donné de participer à une telle union repose sur une analyse coûts/avantages dont le bilan découle dans une large mesure du degré de convergence réelle de ce pays avec les autres membres de l'union monétaire. L'optimalité est définie à travers un certain nombre de critères : le niveau d'intégration commerciale, la mobilité géographique des facteurs de production, la prédominance de chocs symétriques ou encore l'existence de mécanismes d'ajustement aux chocs asymétriques.
 - En tout état de cause, l'intégration monétaire apparaît plutôt ici comme le point final de l'intégration économique : elle couronne les efforts en termes de convergence des structures économiques. C'est ce courant qui a prédominé lors des négociations du traité de Maastricht.

2) La monnaie unique, une étape nécessaire au marché unique

- Triangle des incompatibilités de Mundell formalisé dans les années 1960. Appliqué à l'intégration européenne par Tommaso Padoa-Schioppa au début des années 1980. Selon ce théorème, lorsque les capitaux sont parfaitement mobiles au niveau international, il est impossible pour un pays de mener une politique monétaire indépendante tout en recherchant une stabilité des changes avec ses principaux partenaires commerciaux.
Exemple du SME (1979) : système de change fixe avec marges de fluctuations +/- 2,25%. Or, dans un tel système, un seul pays (ici, l'Allemagne et le Deutsche mark, monnaie refuge des investisseurs du fait de sa faible inflation) peut conduire à long terme une politique monétaire autonome ; les autres monnaies lui sont liées. Lors de la réunification allemande, l'Allemagne a recours à l'emprunt avec des taux d'intérêt élevés → appréciation du DM. Les autres monnaies ne peuvent suivre + victimes de spéculation = > pour éviter la dislocation du SME, obligation d'élargir les marges de fluctuation à +/-15% donc de renoncer à des parités fixes entre monnaies.
- L'union douanière et la libre circulation des facteurs de production poussent à l'intégration monétaire afin de réaliser des économies de coûts de transaction (fin des crises et risques de change, fin des commissions de change, comparaison des prix facilitée). Cf. Rapport Emerson, 1988. En retour, la monnaie unique dynamise les échanges intracommunautaires.
- Pour ces deux raisons principales, la mise en place de l'UEM s'avère être une étape nécessaire. Elle est préparée par le Rapport Delors (1989) et entérinée par le Traité de Maastricht (1992). 3 étapes : 1990-1993 : phase de convergence des économies ; 1994-1998 : installation SEBC et IME ; 1999 : démarrage de l'UEM.

3) Les conditions d'une entrée réussie et d'une stabilité de la zone euro

- La convergence des économies des pays candidats avant leur entrée dans la zone euro (Traité de Maastricht 1992)
 - les marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change du SME sont respectées depuis au moins deux ans
 - les prix ne dépassent pas de 1,5 point la moyenne des trois meilleurs résultats
 - les taux d'intérêt n'excèdent pas de plus de 2% la moyenne des trois Etats-membres qui ont les meilleurs résultats en terme de stabilité des prix
 - déficit budgétaire inférieur à 3% du PiB et dette inférieure à 60% du PIB
- En 1998, 11 pays sont éligibles à l'entrée dans la zone euro, du fait de leur respect des critères.
- Le respect des règles de bonne gestion des finances publiques (Pacte de Stabilité et de croissance- 1997) : à court terme, les finances publiques peuvent être déficitaires, sans dépasser 3% du PIB (sauf circonstances exceptionnelles et temporaires) et la dette publique doit être proche de 60% du PIB.

Un pays pourrait être tenté de laisser se dégrader ses finances publiques, convaincu que la rigueur budgétaire de ses partenaires compensera les effets négatifs de son propre laxisme.

D'où la nécessaire mise en place d'un système de surveillance visant à prévenir (GOPE peut adresser un avertissement aux Etats-membres) et à corriger (sanction financière ne pouvant excéder 0,2% du PIB) les déséquilibres.

- Prévalence de la règle sur la conduite de politiques discrétionnaires

C- ... encadrée par une institution indépendante : la BCE

1) La nécessaire indépendance de la BCE, garantie de sa crédibilité

- Les autorités allemandes marquées par les conséquences de l'hyperinflation des années 1920 ont fait de la reprise du modèle de la Bundesbank, indépendante et chargée de veiller à la stabilité des prix, une condition de leur participation à l'UEM
- Biais inflationniste lorsque la politique monétaire est laissée à la discrétion des pouvoirs publics. Ils seraient tentés de mener, pour des raisons électorales, des politiques monétaires accommodantes pour créer des emplois à court terme, source d'inflation (Kydland, Prescott). A l'inverse, l'indépendance de la banque centrale permettrait de limiter l'inflation
- Le critère d'indépendance rend impossible le financement de la dette publique des Etats membres par la création monétaire + achats de titres de dette souverains limités

2) La conduite de la politique monétaire : orientée vers un objectif d'inflation

- Le maintien de la stabilité des prix : objectif principal de la BCE. Cible d'inflation : niveau proche de 2% à moyen terme. Objectif secondaire : apporter son soutien aux politiques économiques générales dans l'union sans contradiction de l'objectif principal.
- But : éviter les dangers que font courir l'inflation (perte de confiance dans la monnaie et dégradation du pouvoir d'achat) et la déflation (restriction du crédit, anticipations pessimistes, chômage)
- Avantage : améliore l'efficacité de la politique budgétaire car atténue l'effet d'éviction car les taux d'intérêt sont déterminés au niveau de la zone.

Transition : Les étapes de l'intégration économique et monétaire telles qu'elles ont été mises en place répondent à certains objectifs, censés assurer la réussite du processus. Mais ces étapes ont-elles permis une réelle intégration des pays membres ? Par ailleurs, la mise en place de nouvelles étapes n'est-elle pas nécessaire ?

II- Un processus d'intégration défaillant rend nécessaire la formulation de nouveaux objectifs et de nouvelles étapes

A- Une intégration économique et monétaire incomplète...

1) L'hétérogénéité des pays de la zone euro...

- *Quant à leur niveau de vie.* Opposition entre les « pays du Nord » et « pays du Sud » de l'Europe (Grèce, Espagne, Portugal). En 2000, 10 des 13 régions grecques, 6 des 7 régions portugaises et 7 des 18 régions espagnoles ont un PIB par habitant inférieur à 75% à la moyenne de l'UE. Les élargissements de 2004 (8 PECO + Chypre et Malte) et 2007 (Roumanie, Bulgarie) ont accru cette hétérogénéité en faisant entrer des pays beaucoup plus pauvres que les anciens membres. 2008 : un luxembourgeois avait un PIB par habitant 17 fois plus élevé qu'un bulgare.
- *Quant à leurs niveaux de chômage* (25% en Espagne contre 5,5% en Allemagne en 2012), *de coût du travail* (rapport de 1 à 11 en 2012 entre la Bulgarie et la Suède) et de *protection sociale* (quant à leur régime ou le montant des dépenses de protection sociale en % du PIB : 15% du PIB pour la Lettonie et 34% pour le Danemark en 2012).
- *Quant à leurs niveaux d'endettement* exposant certains pays à des crises financières (Grèce). Ex : Grèce, dette publique (176% du PIB en 2013), déficit public (12% du PIB en 2013).

2) ...rend difficile l'harmonisation des politiques conjoncturelles

- Difficile mise en œuvre de la politique conjoncturelle face à des économies si divergentes.

- La politique monétaire ne peut répondre qu'aux chocs symétriques c-à-d ceux qui ont un impact significatif pour la zone euro dans son ensemble. Ex : hausse de l'euro.

La politique budgétaire, en charge des chocs asymétriques, dispose de faibles marges de manœuvre du fait du PSC. Si le déficit budgétaire est déjà proche de 3%, l'application du PSC en période de ralentissement économique conduit à une politique budgétaire restrictive aggravant la situation.

- Un budget européen indigent (plafonné à 1,24% du RNB) et qui n'a pas pour fonction de soutenir l'activité, que ce soit au niveau de l'Union (le budget doit être équilibré chaque année) ou au niveau des Etats-membres (les transferts communautaires ne sont pas modulés en fonction du cycle d'activité).

3) ...Et incite à des stratégies non coopératives

- Les Etats-membres se trouvent en fait en situation de concurrence les uns vis-à-vis des autres. Cette concurrence se constate au niveau de la recherche de la compétitivité, ainsi que le montre la disparité du coût du travail en Europe. On observe des délocalisations intra-européennes pour exploiter les coûts du travail les plus bas.
- On observe cette même concurrence au niveau fiscal (le taux d'imposition étant très différents d'un pays à l'autre) et social (les niveaux de protection sociale divergent comme nous l'avons dit).
- Exemple de l'Allemagne qui pratique la déflation salariale (allègement des cotisations sociales compensé par une hausse de la TVA). Cette stratégie lui permet de doper sa compétitivité-prix tant à l'exportation qu'en l'interne au détriment des autres pays de la zone.

B- Le relatif échec de l'intégration économique et monétaire au sein de l'UE, dans sa forme actuelle

1) L'accroissement des divergences entre les pays de la zone euro

- Selon Frankel et Rose (1997), l'union monétaire est censée renforcer l'intégration monétaire entre les pays membres confrontés à des politiques monétaires et de change identiques. Elle permettrait d'avoir ainsi naturellement une plus forte synchronisation du cycle conjoncturel.
- Or, l'euro a aggravé les divergences entre les pays de la zone. La mise en place d'une politique monétaire et de change communes ne permet pas la conduite de politiques adaptées aux Etats et renforce de ce fait les déséquilibres (Artus, 2001).
- Enfin, l'euro a aggravé les écarts de compétitivité entre les pays de la zone. La monnaie commune prive les pays de la possibilité de procéder à des dévaluations compétitives. Les pays exploitent le seul instrument qu'il leur reste en menant des politiques de restriction salariale compétitives. (Allemagne)

2) La faiblesse de la croissance dans la zone euro

- zone à croissance lente, éloignée des performances des Etats-Unis. Le rattrapage opéré pendant les trente glorieuses s'est interrompu entre 1970 et 2000. Puis, reprise du processus de rattrapage jusqu'à la crise de la dette souveraine.
- PIB/habitant d'un Européen (zone euro) est resté globalement inférieur de 25 à 30% à celui d'un américain depuis 1999 jusqu'à aujourd'hui.
- Facteurs explicatifs : une politique conjoncturelle laissant peu de marge de relance aux Etats et une politique structurelle trop peu dynamique.

3) La crise des dettes souveraines ou l'échec d'une gouvernance par les règles

Malgré les règles rigides du PSC, échec à garantir la soutenabilité des finances publiques :

- Car le PSC conduit les pays à se concentrer sur les déséquilibres budgétaires des Etats-membres, en négligeant leurs déséquilibres extérieurs (solde du compte des transactions courantes). Exemple de l'Espagne où de gros déficits extérieurs traduisaient un endettement excessif, malgré un solde budgétaire excédentaire.
- Car le PSC n'est pas parvenu à imposer aux Etats une correction de leur comportement dans la phase haute du cycle afin de dégager des capacités suffisantes de relance dans la phase basse du cycle.
- Car défaut de crédibilité du pacte à engager une sanction contre les Etats endettés. La sanction est venue au final des marchés.

C- Quelles conditions de réussite ? De nouvelles étapes s'imposent

Une intégration économique et monétaire réussie est-elle possible sans une intégration budgétaire et monétaire accrue ?

1) une intégration monétaire et budgétaire accrue

- la crise des dettes souveraines a conduit à la mise en place de mécanismes de solidarité budgétaire : FESF et MES permettant l'allocation de prêts destinés à financer une restructuration des banques du pays.
- De nouveaux dispositifs de gouvernance : renforcement du pacte de stabilité (six pack), élargissement de la surveillance en dehors du cadre strictement budgétaire, une coordination des décisions budgétaires en amont des procédures de décision nationales (semestre européen, two-pack)
- Vers une union budgétaire ? Deux modalités possibles : la mutualisation partielle des dettes publiques nationales ou la mise en place d'un budget fédéral

2) Des politiques structurelles plus efficaces

- L'intégration économique et monétaire accroît la spécialisation des régions et des nations. Or, la polarisation des activités est source de déséquilibres des soldes courants.
- La mise en place de politiques structurelles s'impose par la combinaison du développement industriel, de l'emploi et la transition vers une économie moins carbonée. Cela suppose de favoriser l'innovation, l'accumulation du capital humain, le financement des investissements.
- Condition d'une croissance potentielle plus forte en Europe.

3) Une nécessaire harmonisation sociale et fiscale

- L'intégration économique et monétaire non harmonisée met en concurrence les pays membres. Des stratégies non coopératives peuvent se développer pouvant aller jusqu'à des pratiques de dumping fiscal ou social.
- Nécessaire harmonisation des politiques fiscales et sociales pour éviter les délocalisations intra-européennes sources de chômage et de défiance de l'opinion publique vis à vis du projet européen.
- Mais les Etats sont réticents à l'idée d'abandonner la prérogative fiscale, domaine pour lequel l'unanimité est toujours requise au sein de l'UE.

Conclusion :

Nous nous sommes demandés quelles étapes et conditions étaient nécessaires à une intégration économique et monétaire réussie. Si la réussite d'un tel processus tient à sa capacité à tendre vers un objectif de croissance, d'emploi, de stabilité monétaire et financière, alors l'intégration économique doit être combinée à une monnaie unique et des mécanismes d'harmonisation poussés encadrant les politiques structurelles et conjoncturelles. Cela passera nécessairement par une union politique plus étroite, fondée sur une base démocratique et une révision des traités.

A l'inverse, un scénario d'éclatement de la zone euro ne peut être exclu dès lors que les peuples perçoivent mal les gains relativement aux coûts très concrets de la crise.